

Délibération du Comité Syndical



Séance ordinaire du 9 janvier 2023

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N°23-01-05

INTERETS COMMUNS

Objet de la délibération :

COMMUNE DE MONTROND LES
BAINS - AVENUE DE LA GARE

TRAVAUX SUR LE DOMAINE
PRIVE DE M ET MME SARDA

Absent(s) excusé(s)

ABERLENC Christian – Saint André le Puy
ACHARD Jean- Saint André le Puy
GRANJON Vincent – Cuzieu
MEUNIER David – Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel - Marclopt
PHILIPPE Marie-France- Rivas
POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche
RASCLE Jean-François- Cuzieu

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture-----
 Trésor Public -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230109-CS23-01-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 13/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Secrétaire élu(e) pour la session

PICARD Christian

INTERETS COMMUNS

OBJET : COMMUNE DE MONTROND LES BAINS - AVENUE DE LA GARE - TRAVAUX SUR LE DOMAINE PRIVE DE M ET MME SARDA

Monsieur le Président explique que suite au contrôle de conformité NON CONFORME réalisé par la société SAUR en date du 2 novembre 2022 sur la propriété de M et Mme SARDA, des travaux doivent être projetés pour déconnecter les rejets des effluents.

En effet, à ce jour les eaux usées se rejettent dans le Ruisseau canalisé du Rival.

Les travaux consisteront à les diriger vers le réseau d'eaux usées de l'Avenue de la Gare.

Le montant des travaux s'élève à 16 835 € HT.

Mme SARDA demande qu'une partie des travaux soient financée par le SIVAP puisque les branchements des eaux usées sur le réseau strict ont été omis lors des travaux réalisés par le SIVAP en 2016.

Monsieur le Président demande l'avis du Comité Syndical sur ce dossier

Où et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☀ Acceptent de prendre en charge la moitié des travaux réalisés dans le domaine privé de M et Mme SARDA soit 8 417.50 € HT,
- ☀ Disent que les crédits seront ouverts lors du budget assainissement 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 12 janvier 2023

Le Président,

Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance,
Christian PICARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230109-CS23-01-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 13/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

